



FEDERATION DES ORGANISATEURS DES FESTIVITES DE MIDI-PYRENEES



Albi, le 15 avril 2014

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le compte rendu de le 24^{ème} Assemblée générale de la Fofemip qui s'est tenue le vendredi 11 avril à la salle des fêtes de Brens en présence de Monsieur Terral, Maire de Brens.

Excusés : Madame Annie Bataille (secrétaire), Monsieur Serge Ruchaud (Président de la FCF), Mr Alain Riu (Carnaval de Fleurance), Mr Guy Le Berre (Condom Bouquerie).

Accueil de Monsieur Terral, Maire de Brens

Mr Terral remercie la Fofemip d'avoir choisi Brens pour organiser la 24^{ème} assemblée générale. Il a rappelé que beaucoup d'animations se déroulaient dans sa commune avec beaucoup d'associations et prochainement l'élection de Miss Pastel.

Accueil de la Président du BTCASC de Brens :

La Présidente de la nouvelle association est enchantée de nous recevoir pour organiser l'assemblée générale de la Fofemip.

Rapport moral :

Mle Rosette Bérail, secrétaire adjointe présente le rapport moral (voir annexe) approuvé à l'unanimité.

Bilan financier de la Fofemip :

Mr Michel Pouget, Trésorier présente le bilan financier approuvé à l'unanimité (voir annexe).

Bilan financier du Salon Anim'ville :

Mr Claude Cougoule, Trésorier du Salon Anim'ville présente le bilan financier (voir annexe) approuvé à l'unanimité.

Mr At, Président explique ce déficit en parti par la hausse de La Dépêche (plus de remise), moins de stands et publicité dûs à la mobilisation pour l'organisation du congrès national, de la hausse de la sono de la soirée de gala (+ 1000 euros), du manque de plus de 150 personnes à la soirée de gala dû à la participation à la soirée du vendredi soir ou du gala du congrès.

Bilan financier du Congrès FCF France :

Mr Claude Cougoule, Trésorier du Salon Anim'ville présente le bilan financier du Congrès de la FCF France (voir annexe) qui s'est déroulé du 11 au 14 octobre 2013 à Albi et a accueilli de nombreux congressistes et accompagnateurs, approuvé à l'unanimité.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Mr Tressol Jean-Marie et Mr Michel Soutadé, vérificateurs aux comptes commentent les rapports effectués sur les bilans de la Fofemip et du Salon Anim'ville et du Congrès de la FCF France et ne font aucune remarque sur la comptabilité.

Exposé sacem :

Monsieur At a présenté les forfaits Sacem 2014 qui sont en négociation pour 2015 afin d'augmenter des tranches et augmenter les budgets afin de payer moins cher.

Pour les fêtes gratuites, les cotisations de 8,80% sans réduction sont appliquées sur le total des dépenses déclarées.

Pour les discomobiles, le taux sacem est majoré de 25% et vous recevrez en plus le Spre calculé à 65% des droits sacem.

Une convention a été signée pour les écoles de danse ou majorettes pour le prix de 2,14€ par an et par élève au lieu de 6,50€.

Coupe du monde :

Si des comités souhaitent organiser des soirées coupe du monde, demander une autorisation à la mairie et à la sacem

Exposé Spre :

Mr At rappelle le Spre (droits sacem disco ou rémunération équitable) et le taux au 01/02/2013 est de 65% après 3 ans de hausse contre 18% en 2009.

Exposé Guichet Unique :

Le Guichet Unique est obligatoire depuis le 01/01/04. C'est au comité des fêtes à demander les carnets au GUSO depuis le 01/04/04. Pour les cotisations. Attention, Si vous avez des techniciens : régime URSSAF et pas d'abattement de 20 %.

Si vous engagez un orchestre charges comprises, vous ne pouvez déduire la part salariale.

Dans le cas d'un contrat brut avec charges, vous pouvez réclamer les parts salariales aux musiciens. Vous avez droit à 6 manifestations au GUSO. Au delà, vous devez créer une autre association ou demander la licence d'entrepreneur de spectacle à la DRAC.

Les disco mobiles ne peuvent bénéficier du Guso et doivent être inscrites au registre du commerce ou en auto-entrepreneur.

Certaines associations n'ont pas droit au GUSO car le code APE n'est pas conforme (foyers ruraux). Eventuellement, vous pouvez le faire changer.

Si des comités engagent des groupes de jeunes gratuitement, faire un contrat gratuit et donc pas de Guichet Unique. Dans le sud est, des contrôles sont effectués par le GUSO.

Nous vous rappelons que toute personne montant sur scène avec salaire doit être affiliée au Guso. Les orchestres-association sont illégaux, sauf ceux qui paient eux-mêmes les cotisations donc facture.

Des comités sont redressés à cause des « techniciens » mentionnés sur les bordereaux mais dans le taux urssaf est différent mais non mentionné sur le tableau.

Aussi, nous vous invitons à ne pas mentionner « technicien » mais les transformer en « musicien ».

Licence grande restauration :

La licence grande restauration permet de servir de l'alcool fort à table (pastis) pour les comités préparant eux-mêmes les repas. Il faut mentionner dans les statuts le mot « restauration » après avoir effectué un stage auprès de l'UMIH et demander cette licence en mairie depuis le 01/01/2011.

Exposé buvette temporaire :

La licence délivrée par la Mairie pour les comités des fêtes est la licence 2, soir alcool jusqu'à 18°, soit 5 par an.

Si des associations bénéficient d'une licence 4 penser à faire les demandes nécessaires pour conserver cette licence.

Fermeture tardive des buvettes :

Les fermetures varient selon les départements et en fonction de l'importance des manifestations.

Dans le Tarn, dérogation jusqu'à 5h du matin, Aveyron 3h du matin, Gers 4h du matin.

Mais penser à demander la dérogation au Maire.

Gobelets réutilisables :

Pour les grandes manifestations et pour éviter de ramasser les gobelets, nous vous invitons à utiliser des gobelets réutilisables et demander une caution de 1 euro. Nous vous proposons :

Ecocup : 66400 Ceret Tél : 04 30 65 00 60 - location@ecocup.fr

Elemen'terre : 31200 Toulouse Tél : 05 62 75 51 94 - accueil@elemen-terre.org

Société Locaprest (81) en partenariat avec les collectivités Trifyl et Tarn & Dadou - Tél 05 63 81 00 95

Assurance responsabilité civile de l'association :

Toute association doit souscrire une assurance responsabilité civile.

Vous choisissez la compagnie d'assurance de votre choix, la Macif a résilié son partenariat avec la Fofemip au 31/12/13 mais au niveau national, le Groupe Dufaud est partenaire de la FCF France et assure le matériel des orchestres.

Assurance responsabilité civile et pénale des dirigeants :

Cette assurance comprise dans l'adhésion protège les dirigeants en cas de recours et est diffusée par Dufaud, partenaire de la FCF France.

Assurance pluie ou annulation :

Un exposé a été fait sur cette assurance annulation dont le taux est de 6 à 7% du budget des dépenses déclarées pour un remboursement de 70% des dépenses engagées mais la manifestation doit être annulée.

- LEROY-BAYVET-BASSET : 16 Rue St Petersburg 75008 Paris. Tél : 01.42.93.39.72 Fax : 01 43 87 54 65

- Assurances DUFAUD : (partenaire de la FCF France) 232, Rue Jean-Baptiste Charcot 92400 Courbevoie - Tél : 01.47.17.87.57 - mail : spectacles@dufaud.fr ou marine@dufaud.fr

Ethylotests électroniques :

Mr Davy Pefaure-Roc, membre de la Fofemip a fait un exposé de ces éthylotests électroniques + embouts jetables et la Fofemip en met en vente (coupon en annexe).

Borne éthylotest électronique :

Mr Davy Pefaure Roc, membre de la Fofemip et président du comité des fêtes de Cuq les Vielmur a présenté une borne éthylotest électronique qui va être fixée à la salle des fêtes de Cuq les Vielmur, la première dans le Tarn.

Expos éthylotests :

La Fofemip renouvelle sa campagne dans le cadre de la prévention routière et de l'alcoolisme et propose des éthylotests à prix réduit. Ces éthylotests peuvent être cédés à des comités voisins. Les commander auprès de la Fofemip (coupon en annexe).

Dotation du Député Philippe Folliot :

Monsieur Folliot, Député de la 1^{ère} circonscription du Tarn, a attribué à l'UDCF du Tarn une dotation de 3000 euros sur sa réserve parlementaire pour l'achat d'éthylotests qui seront distribués à 90 comités des fêtes de sa circonscription.

Site internet FCF France :

Mr At a exposé le site internet de la FCF France : www.fetes-de-France.com et invite les comités à donner à la Fofemip le programme de leur manifestation (fête, bals, vide grenier, etc ...) avec photos pour les inscrire sur ce site. Les manifestations sont classées par département.

Dons aux œuvres :

Tout comité des fêtes est reconnu d'intérêt général et les bénévoles peuvent établir un cerfa 11580 ; dons aux œuvres, pour le remboursement des frais de déplacement. Ces frais doivent être enregistrés dans la comptabilité de l'association en dépenses et recettes.

Médailles du bénévolat :

Nous invitons les comités qui souhaitent récompenser leurs bénévoles en leur offrant des médailles de plus de 10 ans ou 20 ans d'ancienneté. Cette remise aura lieu lors du Salon Anim'ville à Albi le samedi 9 novembre 2014

Subventions Européennes :

Monsieur le Maire de Fleurance nous a demandé d'organiser une réunion avec les candidats aux Européennes pour obtenir une ligne de crédit pour les organisateurs de festivités entre 2014 et 2020.

Mécénat :

Possibilité d'augmenter votre publicité en trouvant des mécènes. 60% de réduction d'impôts, mais accorder pas plus de 20% de publicité.

Forains :

Normalement, le placement et l'encaissement des forains incombent aux mairies (domaine public) mais reversent une partie aux organisateurs

Salon Anim'ville 2014 :

Le 22^{ème} Salon Anim'ville se déroulera les 8 et 9 novembre (samedi et dimanche) au Parc des expositions d'Albi. Nous vous invitons à venir le visiter et réserver pour la soirée de gala.

Prix d'encouragement de la fête :

La Fofemip invite les comités à répondre au questionnaire sur le prix d'encouragement de la fête envoyé au mois de septembre afin de gagner de nombreux lots.

Congrès FCF France 2014 :

Cette année, il aura lieu à Aix les Bains du 10 au 12 octobre .

Prix affiches, prix programmes : vous pouvez participer à ces concours, mais n'oubliez pas de mentionner les logos de la Fofemip, le nouveau logo de la FCF France et celui de la Sacem sur tous vos documents et les adresser à la Fofemip qui les amènera.

De plus, si des comités sont intéressés pour y participer, contacter la Fofemip qui partira avec un ou plusieurs mini bus.

Cotisations 2014 :

Nous invitons les retardataires à régler la cotisation 2014 au plus tôt, soit 104 euros.

Clôture :

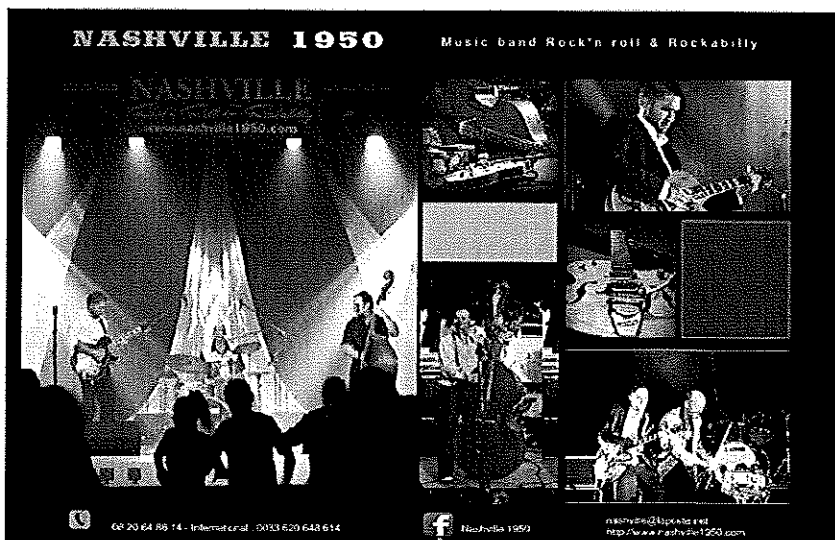
L'assemblée générale s'est clôturée par un apéritif offert par la nouvelle association de Brens : BTCASC et nous les remercions pour leur accueil.

Les participants ont participé au repas servi par les membres de l'association et animé par le Trio Nashville 1950

Coordonnées Trio Nashville 1950 :

Tél : 06 20 64 86 14

Mail : nashville@laposte.net



Coordonnées petit manège enfant :

Me Catherine LAFFONT Chemin du terroir 09700 Le Vernet – 05 61 60 71 60

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et une bonne année festive.

Vive la fête.

Le Président,

Bernard AT

Rectificatif impression Brochure « à fond la fête » 2014 :

En Page 3, Orchestre Jean-Claude ALARY, email il faut lire : jean.claude.alary@orange.fr

NOS SPONSORS :

- ◆ SARL PYROFEERIE– Puy Merle – Le Banquet 81490 Saint Salvy de la Balme - ☎ 06.23.12.82.70
- ◆ IMPRIMERIE ROBERT : 9, 11 rue Chanzy 81400 CARMAUX - ☎ 05.63. 76.52.74
- ◆ TOULOUSE ARTIFICES CREATIONS : 15 rue des vieilles vignes 31410 CAPENS - ☎ 05.62.87.26.53 - 06 03 81 30 56
- ◆ ALBI LOCATION VAISSELLE Me Ricard 478, Rte de Millau 81990 Cambon d'Albi ☎ 05.63.55.34.13 - 06.12.89.38.71